



Association loi 1901 bureau démissionnaire

Par **Psv**, le **14/09/2022 à 18:03**

Bonjour je viens de recevoir par mail la démission de tout le bureau de notre association nous presisant la date de l'Ag extraordinaire une semaine plus tard le bureau n'est plus démissionnaire ont ils le droit de se rétracter de la sorternMerci de votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le **14/09/2022 à 19:35**

Bonjour,rnrn rnrnpeut-être que la réponse à votre question se trouve en partie dans les **statuts** de l'asso en question.rnrn rnrnDe plus :rnrn<https://www.helloasso.com/blog/demission-dun-membre-du-bureau-les-demarches-a-respecter>/rnrnhttps://www.assistant-juridique.fr/demission_bureau_association.jsp

Par **Psv**, le **14/09/2022 à 19:37**

Reçu à titre de membre comme tous les licenciés ont reçu le même courrier plutôt mail